

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 3 FEVRIER 2016**

**ETAIENT PRESENTS :**

Sandrine Atayi - *Représentante titulaire des parents*  
Lantz Athus - *Représentant suppléant des parents*  
Yonel Cohen-Hadria - *Membre adhérents collectifs*  
Nicole Cossard - *Membre active*  
Valérie Degre - *Représentante suppléante des parents*  
Laurence Grare - *Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, Membre de droit*  
Lydia Kerleau - *Membre active*  
Patrice Lavaud - *Membre actif*  
Florencio Martin - *Président, représentant titulaire des parents*  
Nathalie Nyobe - *Membre active*  
Fatima Oulfoua - *Représentante titulaire des parents*  
Jacques Viguier - *Membre actif*  
Béatrice Wiame - *Représentante suppléante des parents*  
Antoine Wohlgroth - *Membre de droit*

**ETAIENT REPRESENTÉES :**

Livie Dekimbembi - *Représentante titulaire des parents*  
Wassila Redouane - *Membre de droit*

**ADMINISTRATION :**

Benjamin Lanusse - *Responsable des centres de vacances*  
Célia Bacchini - *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*  
Camille Borgeais - *Responsable administrative*

**ETAIT INVITE :**

Joseph Lopez - *Délégué du personnel*

**ETAIENT ABSENTS :**

Rezki Ait Ihaddadene - *Représentant titulaire des parents*  
Olivier Androuet - *Représentant titulaire des parents*  
Salah Ayari - *Représentant titulaire des parents*  
Elodie Bazin - *Représentante suppléante des parents*  
Marina Cvetanovski - *Représentante suppléante des parents*  
Sandra David - *Représentante suppléante des parents*  
Rim Dellal - *Représentante titulaire des parents*  
Rachida Hemmar - *Représentante suppléante des parents*  
Muriel Joffre - *Représentante titulaire des parents*  
Mangnou Kone - *Représentant suppléant des parents*  
Jacqueline Leguillard - *Représentante titulaire des parents*  
Nacima Mahfoufi - *Représentante titulaire des parents*  
Mario Marie-Magdelaine - *Représentant titulaire des parents*  
Thérèse Mbondo - *Membre de droit*  
Christine Pancrassin - *Représentante suppléante des parents*  
Guillaume Sanon - *Membre de droit*  
Nadège Severac - *Représentante suppléante des parents*  
Luisa Vallion - *Représentante suppléante des parents*  
Lydie Zadigue - *Représentante suppléante des parents*

**ETAIENT EXCUSEES :**

Stéphanie Alberto - *Responsable pédagogique des centres de loisirs élémentaires*  
Mérim Derkaoui - *Maire, Membre de droit*  
Laurence Vachet - *Directrice adjointe d'Aubervacances-Loisirs chargée des centres de vacances*

## Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Approbation du dernier compte-rendu
- Point sur le Budget Prévisionnel 2016 et la demande de subvention municipale
- Point sur les centres de loisirs : bilan des vacances de Noël, préparation des vacances de février, projet en cours
- Point sur les centres de vacances : préparation des séjours de février, préparation des séjours de printemps
- Divers

M. Florencio Martin ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration élus lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015.

Le quorum est atteint car 14 membres sont présents et 2 sont représentés.

Un tour de table de présentation est effectué.

Mme Célia Bacchini excuse l'absence de Mesdames Derkaoui, Vachet et Alberto.

M. Florencio Martin soumet ensuite le dernier compte-rendu à l'approbation des administrateurs. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Florencio Martin entame la réunion par la présentation du Budget Prévisionnel 2016.

Pour les nouveaux administrateurs, il revient sur les étapes de construction du budget de l'association :

- Une demande de subvention argumentée est déposée auprès de la municipalité en septembre (subvention qui représente plus de 70% du budget de l'association),
- La demande de subvention est étudiée et l'attribution de la subvention est votée fin mars de l'année N,
- Le budget est construit avec la subvention allouée par la municipalité et les autres financements (subventions de la CAF, participations des familles...),
- Le budget de l'association est voté en Conseil d'Administration courant avril,
- Les comptes de l'association sont validés en juin de l'année N+1.

Dans un contexte budgétaire difficile lié aux réductions des dotations de l'Etat à la ville, M. Florencio Martin informe le conseil qu'une réduction de 10% de la subvention municipale est à envisager pour l'année 2016 (des réductions ont impacté l'année 2015 et impacteront également l'année 2017).

Mme Célia Bacchini informe les administrateurs que les échanges entre le Bureau de l'association et la Municipalité depuis le mois de septembre ont été nombreux. L'association a dû avancer en prenant en compte cette possible réduction de 10% soit 200 000 euros et travailler sur différentes hypothèses des activités pour l'année 2016.

Des efforts de gestion ont d'ores et déjà été entamés mais sont insuffisants au regard du contexte.

Des coupes importantes sont maintenant à prévoir.

Mme Valérie Degre demande si la suppression des mini-séjours fait partie des orientations retenues.

M. Florencio Martin répond que, selon toute vraisemblance, il n'y aurait effectivement pas de mini-séjours cette année.

M. Antoine Wohlgroth signale que la subvention municipale allouée à Aubervacances-Loisirs est reconduite à l'identique. L'association demande, pour cette année 2016, 185 000 euros en plus en terme de subvention.

M. Florencio Martin répond que la demande de subvention est proportionnelle à la hausse des coûts impactant l'association :

- Une hausse des effectifs accueillis au sein des structures,
- Une hausse de la masse salariale,
- L'augmentation du point, du SMIC
- La mise en place d'une complémentaire santé pour les salariés associatifs,

- Le remplacement d'un salarié « ville » mis à disposition de l'association par un salarié associatif...

M. Jacques Viguier intervient et informe le conseil que la demande de subvention 2016 prend également en compte la compensation sur les pertes engendrées par une augmentation importante des dettes des familles.

M. Antoine Wohlgroth signale qu'aucune baisse de subvention n'est envisagée par plaisir. La Ville doit faire face à un contexte budgétaire difficile. Il encourage l'association à poursuivre ses échanges avec la Municipalité et indique que rien n'est décidé pour le moment.

Mme Célia Bacchini intervient et déclare que si des incertitudes persistent, il est indispensable de mesurer les risques et de ne pas engager des frais que nous ne serions pas en mesure d'assumer. Certaines décisions sont à prendre dès maintenant.

M. Florencio Martin informe les administrateurs qu'aucun conseil d'administration n'aura lieu d'ici au vote du budget. Il propose, par conséquent, que le conseil s'en remette au Bureau quant aux orientations à prendre. Il indique que dans les discussions que l'association a actuellement avec la Municipalité, il est question de la création de postes de permanents pour un certain nombre d'animateurs actuellement en Emploi d'Avenir et ce, pour pallier à la montée d'effectifs sur l'ensemble des structures.

Mme Laurence Grare informe les nouveaux membres que les animateurs « Emplois d'Avenir » ont été embauchés pour une durée de 3 ans et ont été formés dans leur secteur d'activité (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport et Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant d'Animateur Technicien). Leur contrat arrivant à son terme en septembre, aucun engagement n'a été pris quant à une pérennisation de poste. Malgré tout, ses animateurs ayant été formés, il est intéressant de pouvoir en embaucher quelques uns sur des postes de permanents.

Mme Célia Bacchini signale que la présence des Emplois d'Avenir répond actuellement à un besoin en termes d'effectifs d'enfants à encadrer. Si tous devaient partir à la rentrée prochaine, un recrutement important de vacataires et d'une vingtaine de C.D.I.I mercredi/soirée (Contrat à Durée Indéterminé Intermittent) devrait s'opérer au risque de perdre en qualité d'encadrement.

Mme Valérie Degre indique que les vacataires ont une bonne connaissance des différents publics et des quartiers.

Mme Célia Bacchini répond, qu'indéniablement, les vacataires apportent un réel dynamisme et sont, pour la plupart, fidèles à l'association. Néanmoins, l'animation est pour certains un métier à temps plein. Les permanents ont d'autres missions que les vacataires au quotidien et sont plus présents auprès des familles et des enfants. Au sein des structures, le nombre de permanents et de vacataires doit être équilibré.

M. Jacques Viguier informe les administrateurs que les animateurs C.D.I.I mercredi/soirée ne peuvent pas travailler pendant les vacances. De ce fait, il est compliqué de trouver ce type d'animateur.

M. Antoine Wohlgroth indique que si l'arrivée des Emplois d'Avenir a été vécu comme un effet d'aubaine, nous savions que ces contrats étaient à durée déterminée. Nous ne pouvons pas compter sur leur présence au-delà des 3 ans. Si ces contrats n'avaient pas existés, l'association n'aurait pas embauché vingt C.D.I.I supplémentaires.

M. Florencio Martin prend la parole et indique que les Emplois d'Avenir ont été embauchés dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Leur présence a donc contribué à absorber la montée d'effectif engendrée par la mise en place d'activités périscolaires.

Mme Célia Bacchini indique qu'une augmentation de 13% des effectifs enfants est à constater entre 2013 et 2014. Elle signale que si les Emplois d'Avenir n'avaient pas été là pour pallier à cette montée d'effectif, l'association aurait défendu l'embauche de permanents supplémentaires.

Elle déclare qu'aucune promesse d'embauche n'a été faite aux actuels Emplois d'Avenir mais qu'il serait important de pouvoir pérenniser 6 à 8 postes.

M. Florencio Martin intervient et déclare que malgré la coupe budgétaire subie par l'association, aucun licenciement ne sera effectué.

M. Jacques Viguier répond que le non remplacement des Emplois d'Avenir est un licenciement déguisé bien qu'affectivement moins difficile. Des animateurs non remplacés, c'est aussi du travail supplémentaire pour ceux qui restent.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que les coupes d'activités ont été envisagées de manière équitable sur les secteurs loisirs et vacances :

- La suppression de l'ensemble des mini-séjours février, printemps, juillet et août,
- La suppression des séjours extérieurs (achat de places auprès d'autres organismes pour les 12/17 ans) : séjours équitation, séjours linguistiques, séjour moto-cross....,
- La suppression des séjours destinés aux enfants de 4 à 6 ans sur Bury et ce pour des raisons de sécurité (des travaux en matière de sécurité incendie sont à effectués pour obtenir l'habilitation de ce lieu).

Sur ces deux derniers points, les techniciens de l'association ont travaillé à des séjours moins coûteux, plus traditionnels qui permettraient d'offrir une alternative aux enfants :

- Un séjour itinérant vélo pour les 13/15 ans (15 jours en juillet et en août),
- Un séjour à Saint-Hilaire de Riez pour les 4/6 ans (10 jours en juillet et en août).

Mme Valérie Degre s'étonne de la durée du séjour été pour les 4/6 ans. Auparavant, Bury était un séjour de 6 jours contre 10 jours à Saint-Hilaire.

Mme Célia Bacchini explique qu'en termes de distance, il n'était pas possible de prévoir des séjours de 6 jours à Saint-Hilaire de Riez.

Mme Nathalie Nyobe indique qu'elle a elle-même encadré des séjours maternels de 3 semaines à Saint-Hilaire de Riez et que les petits se sont adaptés sans problème.

Mme Célia Bacchini poursuit son intervention en informant le conseil que la dernière orientation en matière de coupe concerne le Dispositif 10/13 ans.

Pour les nouveaux membres, elle indique que le Dispositif se compose de trois antennes :

- L'antenne Berté Albrecht ouverte le mercredi, le soir après l'école et les vacances scolaires (une moyenne de 50 enfants en mercredi / vacances et 30 enfants en soirée),
- L'antenne Victor Hugo ouverte uniquement pendant les vacances scolaires (une moyenne de 20 enfants),
- L'antenne Joliot Curie ouverte uniquement pendant les vacances scolaires (une moyenne de 30 enfants).

Une coupe sur une ou plusieurs antennes est à envisager. Si le Bureau de l'association a conscience que les enfants seront privés d'un lieu d'accueil, il existe néanmoins des lieux autres où ces enfants pourront être pris en charge (maison de l'enfance traditionnelle, antenne O.M.J.A).

Mme Valérie Degre demande quelle est la différence entre une maison de l'enfance traditionnelle et une antenne du Dispositif 10/13 ans.

M. Florencio Martin répond que la tarification pour les familles n'est pas la même. Les maisons de l'enfance facturent à la journée, le Dispositif facture à l'activité.

M. Joseph Lopez, délégué du personnel et directeur du Dispositif 10/13 ans prend la parole et rappelle que ce dispositif a été créé pour un public qui n'allait ni à l'O.M.J.A ni dans les maisons de l'enfance traditionnelles. Ces antennes 10/13 ans se destinaient à un public fragilisé sur le plan financier et familial. Il rappelle que l'objectif de l'association a toujours été de proposer des loisirs socio-éducatifs à tous les enfants d'Aubervilliers.

Mme Célia Bacchini intervient et signale que si le Bureau de l'association a conscience que les enfants seront privés d'un lieu d'accueil, il existe néanmoins des lieux autres où ces enfants pourront être pris en charge (maison de l'enfance traditionnelle, antenne O.M.J.A). Certains n'iront effectivement nulle part.

Me Valérie Degre signale que les premiers responsables de ces enfants sont leurs parents. En premier lieu, c'est à eux de s'assurer que leurs enfants ne sont pas dans la rue.

M. Joseph Lopez indique que lorsque le centre Roser a fermé au Landy, de nombreux enfants ont été en errance sur le quartier.

M. Florencio Martin et Mme Laurence Grare signalent que malgré les nombreux ont-dits sur ce point, de nombreux enfants ont intégré le centre de loisirs intercommunal ainsi que les différentes structures du quartier. C'est un quartier difficile mais pas un quartier délaissé.

M. Yonel Cohen-Hadria, président de l'O.M.J.A intervient et signale qu'une éventuelle fermeture d'antenne du Dispositif 10/13 ans ne ferait que déplacer le problème. En effet, les maisons de quartier de l'O.M.J.A sont saturées et peuvent difficilement accueillir des enfants en plus. Certains des enfants fréquentant actuellement l'O.M.J.A ont effectivement moins de 13 ans mais ne peuvent pas être laissés dehors. Une réflexion plus globale est à mener sur les champs d'intervention de l'O.M.J.A et d'Aubervacances-Loisirs.

Il demande ensuite quels ont été les résultats financiers de l'association sur l'année 2015.

M. Florencio Martin répond que le budget 2015 a pu être équilibré par injection d'une partie du report à nouveau de l'association.

Mme Célia Bacchini intervient et signale que plus de 400 000 euros du report à nouveau ont été injectés pour équilibrer le budget prévisionnel 2016. Conformément au cadre comptable préconisé, la somme correspondante à un trimestre de charge à été conservée en report à nouveau.

M. Yonel Cohen-Hadria s'étonne qu'après que des efforts collectifs aient été faits par l'association sur l'année 2015, et ce pour faire face à une baisse de subvention de 6%, la Municipalité impacte de nouveau Aubervacances-Loisirs avec une nouvelle coupe budgétaire.

M. Antoine Wohlgroth prend la parole et rappelle que la Municipalité est elle-même contrainte budgétairement par des dotations de l'Etat en baisse. Aucune coupe n'a été envisagée par plaisir.

M. Patrice Lavaud, membre actif, et ayant dirigé à plusieurs reprises des mini-séjours, prend la parole. Il se déclare choqué par les discussions en cours. Il signale que si l'association voit son budget diminuer d'année en année, il faut clairement le dire dès maintenant pour trouver des solutions d'une part mais aussi pour que les familles se mobilisent immédiatement. Ce type d'orientation en matière budgétaire va coûter cher à la Municipalité : lorsque les jeunes n'auront plus nul part où aller, ils casseront les structures qu'ils fréquentaient autrefois.

M. Antoine Wohlgroth intervient et déclare que les efforts budgétaires demandés actuellement aux associations ont pour objectif de relancer la machine et de permettre à tous d'avancer de nouveau. Aubervilliers connaît un essor important en matière démographique mais pas en matière financière.

M. Patrice Lavaud déclare qu'il ne faut pas gérer la pénurie.

M. Florencio Martin signale qu'aucune activité ne sera supprimée définitivement.

M. Patrice Lavaud répond que les activités supprimées ne reprendront jamais.

M. Florencio Martin indique que le choix a été fait de ne pas augmenter les tarifs et de ne pas limiter l'accueil des enfants au sein des structures.

Mme Valérie Degre signale que les tarifs ont été augmentés, notamment les tarifs en soirées.

M. Florencio Martin répond que les tarifs en soirées ont été modulés par quotient afin de maintenir notre partenariat avec la C.A.F qui nous subventionne.

Mme Valérie Degre intervient et demande pourquoi, dans un contexte budgétaire difficile, l'accent n'est pas mis sur la récupération des dettes auprès des familles concernées.

Mme Célia Bacchini répond qu'une réflexion relative au mode de facturation et à la récupération des impayés est actuellement en cours. L'association envisage d'avoir recours à la création de comptes-familles pour en finir avec la post-facturation. Pour la récupération des impayés, l'association envisage de faire appel à un cabinet de recouvrement.

M. Florencio Martin prend la parole et demande aux administrateurs présents leur retour sur les orientations proposées en matière de réduction d'activités. Il signale qu'une position de blocage pour une association aussi dépendante de la Municipalité qu'Aubervacances-Loisirs ne serait peut-être pas des plus pertinente.

M. Jacques Viguiier répond que cette décision doit revenir à la Municipalité qui devra alors donner des explications politiques quant aux orientations retenues. La Municipalité ne doit pas rester dans le silence.

M. Antoine Wohlgroth signale qu'un élu n'est jamais aussi fort qu'avec la population derrière lui.

M. Patrice Lavaud intervient et indique que personne ne verra les coupes retenues par le Bureau de l'association. Les familles des enfants fréquentant le Dispositif 10/13 ans ne se mobiliseront pas, la suppression des séjours ados fera râler quelques familles cette année mais ces séjours seront oubliés dans quelques temps. Il faut des coupes plus marquantes pour que la mobilisation prenne, la fermeture d'une maison de l'enfance traditionnelle par exemple. Sans cela, les coupes seront passées sous silence mais les enfants, eux, seront lésés.

M. Yonel Cohen-Hadria déclare que les conséquences de telles coupes ne sont visibles qu'en décalage. Les colonies et autres séjours représentent un réel besoin pour les enfants et les familles. Cela crée du lien. Il est désormais indispensable de mener une réflexion commune sur l'accueil des enfants sur la ville d'Aubervilliers.

M. Florencio Martin demande aux administrateurs si le bureau peut travailler sur les orientations présentées.

Mme Valérie Degre demande si les administrateurs doivent approuver l'ensemble des orientations.

M. Florencio Martin répond que même si ces orientations heurtent nos convictions, ce travail doit être engagé dès maintenant pour pouvoir avancer. Il propose au conseil de l'informer par mail ou par courrier si des informations importantes venaient à émerger.

Les membres du conseil d'administration font confiance au bureau pour trouver les solutions nécessaires en attendant la présentation du budget prévisionnel 2016 avec le montant de la subvention municipale définitive.

M. Florencio Martin donne ensuite la parole à M. Benjamin Lanusse pour le point sur les centres de vacances.

M. Benjamin Lanusse informe les administrateurs que le séjour ski à Saint-Jean d'Aulps pour les vacances de février est d'ores et déjà complet. 17 enfants sont sur liste d'attente.

Il explique que le séjour itinérant vélo qui aura lieu cet été permettra à 14 jeunes de 13/15 ans de rallier Saint-Hilaire de Riez à Arradon avec des points d'étape sur différents lieux (Saint-Hilaire de Riez, Arradon, sites de la F.O.L...). Beaucoup d'éléments restent à affiner car l'idée est de construire ce séjour avec le groupe de jeunes.

M. Florencio Martin informe les administrateurs qu'une nouvelle demande de subvention a été effectuée auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse pour l'organisation d'un séjour franco-allemand. Il donne ensuite la parole à Mme Célia Bacchini pour le point sur les centres de loisirs.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que le document relatif aux vacances de Noël est accessible dans le dossier distribué à chacun.

Les vacances de février sont en préparation. Comme chaque année, les enfants se rendront dans les différentes installations sportives de la ville. Ils auront la possibilité de se rendre à la piscine d'Aubervilliers de manière moins fréquente que les années précédentes (5 groupes par jour au lieu de 7).

Les enfants assisteront à un spectacle sur le thème de l'écologie.

Enfin, l'allègement du plan « vigipirate » permettra aux groupes d'effectuer des sorties culturelles tout en évitant les lieux hautement touristiques.

Au sujet des projets en cours, Mme Célia Bacchini informe le conseil qu'un partenariat avec l'association KUSO permet aux enfants de bénéficier d'ateliers hebdomadaires de création de court-métrage. De même, certains enfants participent à des ateliers cordes et orchestre au conservatoire et ce via un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. Antoine Wohlgroth informe les administrateurs que le changement de statut du conservatoire entraîne des difficultés supplémentaires pour la Municipalité (perte de financements...).

M. le Président clôt la séance à 22h.

Documents distribués :

- Carte de vœux 2016,
- Bilan des centres de loisirs vacances de Noël 2015,
- Information sur l'ensemble des manifestations 2016 des équipements de l'enfance,
- Flyer « Séjour Glisse Totale en Hiver »,
- Information sur les séjours de vacances 2016.